

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine		
AVIS N° 2009 – 36		
Date : 16/12/09	Objet : 1/ Modification de la liste des Habitats et Espèces déterminants ZNIEFF de Lorraine 2/ Validation du programme IPNL-ZNIEFF 2010 3/ Validation du rapport « ZNIEFF Cours d'Eau » de la DIREN Lorraine	Vote : Favorable à l'unanimité

Annexe 1 : liste des Espèces et Habitats Déterminants ZNIEFF de Lorraine, 16 décembre 2009

Annexe 2 : schéma d'organisation des ZNIEFF en Lorraine et calendrier.

Annexe 3 : rapport ZNIEFF cours d'eau

1/ Liste des Espèces et Habitats Déterminants ZNIEFF de Lorraine,

L'inscription de 71 nouvelles espèces de Flore supérieure à la liste d'espèces déterminante ZNIEFF est validée à l'unanimité, en conséquence la liste d'espèces déterminantes ZNIEFF lorraine de ptéridophytes et spermaphytes est portée à 424 espèces.

Concernant la nouvelle liste des habitats déterminants ZNIEFF de Lorraine, et leur correspondance Directive Habitats Faune Flore (Natura 2000), la liste des habitats déterminants ZNIEFF de Lorraine est validée à l'unanimité, cette liste de référence pour la région compte 570 Habitats présents en Lorraine, dont 434 sont déterminants pour la création d'une ZNIEFF (note 1 à 3), dont 133 de niveau 1 (la description de ces habitats suffit à engendrer une nouvelle ZNIEFF de type 1).

La fiche-habitat « Vieille Forêts » présentée par Louis-Michel NAGUELEISEN est validée à l'unanimité et complète la liste des Habitats de Lorraine. Il appartient au descripteur d'un habitat « ZNLOR1 Vieilles Forêts », d'attribuer la note ZNIEFF en fonction des critères décrits dans cette fiche.

2/ Programme ZNIEFF 2010

Le programme ZNIEFF 2010 doit s'inscrire, dans la continuité des études déjà réalisées, afin d'assurer la validité technique et scientifique :

- Suite à la consultation réalisée par la DIREN Lorraine, c'est désormais un groupement de bureau d'études Floragis/ Geodata (Luxembourg) / BiodiversIT (Royaume-Uni), qui installera la base de donnée RECORDER en l'adaptant au besoin des ZNIEFF en Lorraine, dans le cadre

du schéma de fonctionnement ZNIEFF en Lorraine. La compatibilité avec la base de données et le référentiel taxonomique du MNHN est inscrit dans le cahier des charges.

A fin de respecter la **confidentialité des données « espèces confidentielles » ou des bases de données privées, de s'inscrire dans le protocole technique établi par les bureaux d'études Floragis/ Geodata (Luxembourg) / BiodiversIT (Royaume-Uni), la DREAL pourra mandater ce groupement bureaux d'études pour la saisie de bases de données dans la BDR Biodiversité en 2010.**

Au niveau des inventaires à poursuivre en 2009, le travail scientifique entamé par la SLE concernant les insectes en 2009 devra être poursuivi en se concentrant sur des stations potentiellement intéressantes préférentiellement situées les départements des Vosges et de la Meuse, hors zones déjà inventoriées.

De même, la méthodologie mise au point par Neomys et le Centre Ornithologique Lorrain sous la conduite de Matthieu GAILLARD en 2009 en Moselle, devra être reconduite par les mêmes intervenants pour compléter les importantes lacunes de connaissances avifaunistiques sur les vastes zones non inventoriées des départements des Vosges et de la Meuse. Il s'agit d'un enjeu majeur dans la connaissance de la biodiversité en Lorraine.

3/ ZNIEFF Cours d'eau

Pierre MAZUER, laboratoire d'hydrobiologie de la DIREN Lorraine, présente l'étude « Méthodologie de délimitation de ZNIEFF pour les cours d'eau » réalisée sous sa direction. Cette présentation est reprise en Annexe 3.

Cette étude réalisée par Frédérique HERBER sous la direction de Pierre MAZUER, propose une méthodologie pour définir des périmètres de ZNIEFF « cours d'eau » à partir des données centralisées par le laboratoire d'hydrobiologie de la DIREN Lorraine (Plécoptères et Trichoptères principalement):

- définition de l'éligibilité des sites (nombre d'unités déterminantes)
- localisation des limites amont et aval susceptibles d'héberger des espèces déterminantes, à partir de données physico-chimiques, hydromorphologique et d'occupation du sol des abords ;
- définition des limites latérales, à partir de l'occupation des sols du bassin versant ;
- contrôle du périmètre défini par une visite de terrain et la réalisation de relevés biologiques complémentaires.

Pascale RICHARD précise que dans le cadre de sa mission scientifique concernant les ZNIEFF, d'autres taxons (crustacés, naïades, bryophytes, poissons...) seront intégrés dans cette démarche.

Les 19 propositions de ZNIEFF qui figurent dans ce rapport, ne sont que des premières applicationst, la méthodologie pouvant être appliquée à tout cours d'eau.

Avis du CSRPN (Avis N° 2009-36) :

1/ Considérant les travaux du groupe d'experts ZNIEFF du 9 octobre 2009,
Après avoir examiné les propositions de mise à jour des listes d'habitats et d'espèces déterminants ZNIEFF et les critères de qualification,
Le CSRPN valide la liste des Espèces et Habitats Déterminants ZNIEFF de Lorraine en date du 16 décembre 2009.

2/ Considérant les travaux du groupe d'experts ZNIEFF du 9 octobre 2009, les résultats des études scientifiques relatives aux ZNIEFF réalisées en 2009, le CSRPN valide le programme scientifique INPL-ZNIEFF pour l'année 2010.

3/ Considérant le rapport « ZNIEFF Cours d'Eau » de la DIREN Lorraine,
le CSRPN valide ce rapport et sa mise en application pour tout cours d'eau en Lorraine

Le président du CSRPN
M. Serge MULLER

